

rendre beaucoup plus impérieuse pour tout le monde. Je vous engage, par conséquent, à redoubler de zèle auprès de vos paroissiens, en particulier dans la chaire et au tribunal de la pénitence, pour les faire entrer dans l'esprit de l'Eglise, qui veut que tout chrétien se prépare aux fêtes de Pâques par l'imitation plus fervente de Jésus-Christ souffrant et crucifié.

Recommandez-leur la fuite du péché et de ses occasions ; exhortez-les à s'éloigner plus spécialement de toute réunion mondaine et de tout amusement propres à les détourner de leurs devoirs ou à les jeter dans la dissipation ; conseillez-leur fortement la pratique persévérante de la prière, du bon exemple, de la mortification chrétienne et de l'aumône.

Une aumône que je recommande entre toutes les autres, parce que je suis assuré qu'elle sera plus particulièrement agréable à Dieu, c'est l'aumône en faveur des œuvres diocésaines. Vous placerez un tronc affecté à cet effet dans votre église, on fera de même dans toutes les chapelles publiques, et les offrandes qui y seront versées volontairement par les fidèles pendant le carême, seront ensuite envoyées à l'archevêché. Ce trésor, formé de l'obole des fidèles, l'évêque, chargé de tant d'intérêts de premier ordre, la distribuera aux plus indigents, aux œuvres les plus en souffrance, aux séminaristes pauvres.

Usez de toute votre influence et de toutes vos ressources pour amener les fidèles à se bien rendre compte de l'excellence des œuvres diocésaines, et aussi pour leur faire sentir l'obligation et la sainteté de l'aumône faite en esprit de religion et de pénitence.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.